



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5

N° de demande : 2017-8198
Demande : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – garantie
Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – nature
des formulants
Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale –
proportion des formulants
Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – type de
préparation
Produit : Acaricide/insecticide Dyno-Mite SC
N° d'homologation : 33434
Principe actif (p.a.) : Pyridabène
N° de document de l'ARLA : 2972527

But de la demande

La présente demande concerne l'homologation d'une préparation commerciale insecticide contenant du pyridabène pour supprimer les acariens et les aleurodes sur les cultures en serre de plantes ornementales, de plantes à fleurs et de plantes vertes; ainsi que pour supprimer les acariens sur les cultures en serre de poivrons, de concombres et de tomates, et sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur comme matériel de pépinière.

Évaluation des propriétés chimiques

L'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC se présente sous forme de suspension contenant du pyridabène à une concentration de 450 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,06 g/ml et un pH de 6,74. Les données sur les propriétés chimiques de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC ont été fournies, et ont été jugées acceptables à l'issue de l'examen.

Évaluation des risques sanitaires

L'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC présente une toxicité aiguë modérée par voie orale, et une toxicité aiguë faible par voie cutanée et par inhalation chez le rat. Il est faiblement irritant pour les yeux et la peau chez le lapin. L'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC est un sensibilisant cutané chez la souris selon l'essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques.

Une mise à jour de l'évaluation quantitative des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application a été effectuée pour l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC. En ce qui concerne l'exposition après l'application, l'évaluation des risques figurant

au dossier pour le pyridabène est jugée adéquate pour caractériser les risques potentiels associés à l'exposition à l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC chez les travailleurs qui retournent dans des zones traitées. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est à prévoir à condition que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui de l'homologation de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC. Le profil d'emploi proposé de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC cadre avec celui de produits déjà homologués. Les données examinées précédemment ont donc été réévaluées, ce qui a permis de confirmer que l'utilisation de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC ne devrait pas entraîner d'augmentation de la concentration de résidus de pyridabène dans ou sur les cultures traitées. Par conséquent, l'homologation de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation des risques environnementaux

Les utilisations de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC cadrent avec le profil d'emploi de produits déjà homologués contenant le principe actif pyridabène et, par conséquent, aucun risque additionnel pour l'environnement n'est à prévoir par suite de l'utilisation de ce produit. L'étiquette comporte les mises en garde environnementales, les énoncés concernant les dangers pour l'environnement et le mode d'emploi, y compris les zones tampons à respecter, qui permettent d'atténuer adéquatement les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Trois essais complémentaires démontrent que l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC présente une efficacité semblable à celle d'un produit déjà homologué; par conséquent, l'utilisation de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC est appuyée du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer l'homologation de l'acaricide/insecticide Dyno-Mite SC.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
2836598	2016, Nexter SC: Physical and Chemical Properties Waiver Requests, DACO: 3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.15 CBI
2836599	2016, Nexter SC: Physical and Chemical Characteristics: Color, Physical State, Odor, Oxidation/Reduction, pH, Viscosity, and Density/Relative Density, DACO: 3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
2836600	2016, Product Identity and Composition, Description of the Materials Used, Description of the Formulation Process, Discussion of the Formation of Impurities, and Certified Limits for Nexter SC, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2, 3.2.3,3.3.1 CBI
2836601	2016, Nexter SC: Enforcement Analytical Method for the Determination of Pyridaben by High Performance Liquid Chromatography, DACO: 3.4.1 CBI
2836602	2016, Nexter SC: Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
2836606	2016, Nexter SC: Acute Oral Toxicity - Up-And-Down Procedure in Rats, DACO: 4.2.1
2836608	2016, Nexter SC: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.2.2
2836607	2016, Nexter R SC: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.2.3
2836604	2016, Nexter SC: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.4
2836603	2016, Nexter SC: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.5
2836605	2016, Nexter R SC: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.2.6
2836609	2017, Pyridaben SC Value Package - Value Dossier, DACO: 10.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3
2836610	2017, Pyridaben SC Value Package - Excel Data Summary, DACO: 10.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3
2836611	2017, Pyridaben SC Value Package - Trial GOW17I01, DACO: 10.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3
2836612	2017, Pyridaben SC Value Package - Trial NXT-17-05-T01-PM3, DACO: 10.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3
2836613	2017, Pyridaben SC Value Package - Trial NXT-17-05-T01-PM1, DACO: 10.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.